RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

Délibération n°6
Actualisation des prestations d'action sociale d'initiative locale

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
VU la Circulaire CNOUS n°202112231 du 23 décembre 2021 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du Réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires,
VU la délibération du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine en date du 27 juin 2023, actualisant les prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du CROUS Lorraine au 1er septembre 2023,
VU l'avis favorable émis par la Commission d'Action Sociale plénière le 4 juin 2024.

EXPOSÉ

Afin de se conformer à l'évolution de la réglementation résultant notamment de la circulaire CNOUS n°202112231 du 23 décembre 2021 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires, le CROUS Lorraine a engagé depuis 2022, une démarche d'actualisation des prestations d'action sociale en faveur de ses personnels.

Une version actualisée du tableau précisant la nature et le montant des prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du CROUS Lorraine, laquelle est jointe en annexe, est soumise au vote du Conseil d'Administration, étant précisé que la Commission d'Action Sociale plénière a d'ores et déjà été consultée et a rendu un avis favorable le 4 juin 2024.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine adopte une version actualisée du tableau des prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du CROUS Lorraine, joint en annexe, pour une application avec effet au 1er septembre 2024.

Quorum :

Administrateurs présents :	**19**
Administrateurs représentés :	**5**
Total :	**24**

Décompte du vote :

ABSTENTION :	
POUR :	**24**
CONTRE :	

Fait à Nancy, le 11 octobre 2024

La Présidente du Conseil d'Administration
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE D'INITIATIVE LOCALE

Conseil d'Administration du 11 octobre 2024

L'ensemble des aides est soumis à condition de ressources (quotient familial) exceptées celles mentionnées par un astérisque (*)

AIDES	MONTANT BRUTS PROPOSÉS au 1er septembre 2024
Prévention en faveur de la santé et du bien-être des agents	
optique adulte	monture 140 € verres 270 €
optique enfant	110 €
acte de chirurgie réfractaire	120 € par œil
frais d'hospitalisation agent	310 €
dépassement d'honoraires agent	140 €
orthodontie enfant	210 €
soins dentaires reconnus SS agent	420 €
soins dentaires non reconnus SS agent	410 €
aide à l'arrêt du tabac	150 € maxi
entrée dans un nouveau logement	800 €
aide à la mutuelle	273 € (année 2025)
Soutien à l'éducation	
frais d'équipement enfant	140 €
activités périscolaire et garderie	70 € par mois
aide aux voyages scolaires et colonies	66 € par séjour
aide à la scolarisation	133.20 €
	169.20 €
	205.20 €
Promotion de la culture, des loisirs et du sport	
abonnement sportif	300 €
Accompagnement fin de carrière	
accompagnement de fin de carrière	forfait 150 € + 90 € par année d'ancienneté
Evénements familiaux	
décès*	80 €
naissance ou adoption*	120 €
Noël enfant*	108 €
Noël adulte*	105 €
Prêts et dons	
Plafond par agent par commission	4 000 €
Plafond par agent par année civile	8 000 €
Participation employeur repas*	
1.73 € HT – 1.90 € TTC	